

# L'emploi des personnes en situation de handicap au sein des fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie

délibération n°457 du 8 janvier 2009

## Obligation d'emploi

Pour les collectivités et établissements publics ayant **plus de 20 agents** :  
obligation d'emploi dans la proportion minimale de **2,5% de l'effectif global**.



## Contribution au FIPH

**Déclaration annuelle à la DTE** (Direction du Travail et de l'Emploi) des agents en poste.

Les moyens alternatifs de mise en œuvre de l'obligation d'emploi:

- Contrats de fournitures de sous-traitance ou de prestations de service avec des structures d'emploi adapté ou des centres d'aide par le travail (CAT)
- Versement d'une contribution annuelle au Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (FIPH).

Sont déductibles les travaux réalisés afin de faciliter l'accessibilité des travailleurs handicapés et les aménagements des postes de travail.



## Recrutement au sein de la fonction publique

2 modes d'accès à la fonction publique :

- **Par voie de concours:** avec la possibilité de bénéficier d'aménagements (sur prescription).

Exemples d'aménagements : accessibilité des locaux, tiers temps, présence d'un tiers selon le handicap, sujet en braille.

- **Par recrutement direct:** les bénéficiaires de l'obligation d'emploi peuvent être recrutés en qualité de fonctionnaire stagiaire.

Ils doivent posséder le diplôme ou titre requis pour le recrutement par concours du corps correspondant et répondre aux conditions générales d'accès à la fonction publique. Ils doivent postuler sur les avis de vacances de postes publiés sur le site [www.drhfpnc.gouv.nc](http://www.drhfpnc.gouv.nc) en indiquant leur situation de handicap.



Ressources humaines  
et fonction publique

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

# L'emploi des personnes en situation de handicap au sein des directions et services de la Nouvelle-Calédonie

## Obligation d'emploi 2020

La collectivité dispose de 1 599 poste budgétaires.



La collectivité devrait donc employer 39 bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

## La déclaration 2020

48 agents disposent d'une reconnaissance et **40 remplissent les critères pour la déclaration 2020** (temps de présence, date de reconnaissance...).



463 000 Fcfp de dépenses réalisées pour les aménagements de postes.



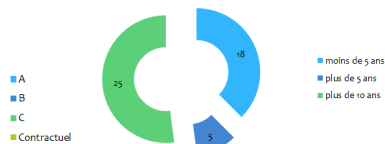
La collectivité répond donc à son obligation d'emploi et ne verse pas de contribution annuelle au Fond d'Insertion pour les Personnes Handicapées.

## Les agents en situation de handicap au sein de la collectivité

Statuts des agents



Ancienneté au sein de la collectivité



## Les dépenses réalisées depuis 2016

Au total 8 600 000 Fcfp

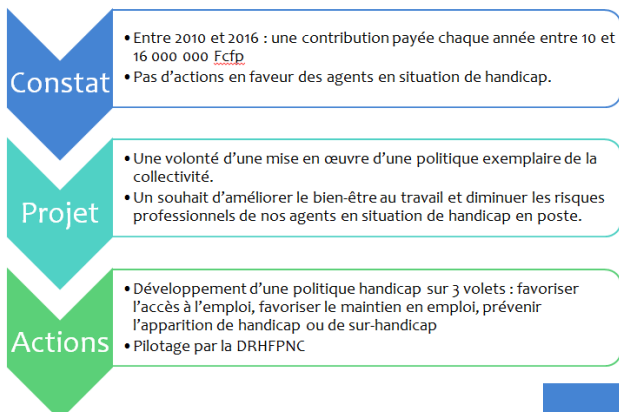
Evaluations de poste ergothérapeute

Acquisition de matériel spécifique

Achat d'un véhicule adapté

Travaux d'accessibilité

## La politique RH et handicap au sein de la collectivité



## Les actions réalisées

Former	<ul style="list-style-type: none"> <li>Séminaires DRH et référents RH : 50 référents RH et 60 agents DRH</li> <li>Proposer des actions concrètes sur les 3 volets</li> <li>Former les managers et les référents RH : parcours de formation</li> </ul>
Favoriser l'accès à l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> <li>Process de recrutement avec entretien systématique des candidats TH correspondant au profil</li> <li>Accompagner à la prise de poste</li> </ul>
Favoriser le maintien en emploi	<ul style="list-style-type: none"> <li>Campagnes de recensement annuel</li> <li>Mettre en œuvre les aménagements de postes nécessaires</li> <li>Accompagner les agents si nécessaire</li> </ul>
Prévenir l'apparition de handicap ou sur handicap	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de visites médicales de santé au travail pour l'ensemble des agents</li> <li>Mise en œuvre d'actions de prévention sur les risques professionnels et accidents du travail</li> </ul>
Communiquer	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communiquer régulièrement par différents médias : journal interne, site internet sur la politique mise en œuvre par la collectivité, les actions réalisées, points de situation...</li> </ul>



Ressources humaines et fonction publique

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE